

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 14 mai 2024

Délibération ou arrêté n° 32

Date de convocation :
07/05/2024

Date d'affichage :
17/05/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 19
- présents : 13

Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet :

Signature de la convention
tripartite de mise en place et
de suivi des sites de
compostage communaux de
Chaulnes

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
16/05/2024

Et publication et notification
du 17/05/2024

L' an deux mille vingt quatre, le quatorze mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Etaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aires Ferreira, Mme Géraldine Lefèvre, M. Thomas Poulet, M. Grégory Devaux.

Etaient excusés : Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte,
M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Régis Lecot,
Mme Angéline Darras avec pouvoir à Mme Anne Lebrun – Merlin
Mme Claire Lecot-Robit avec pouvoir à M. Thomas Poulet
Mme Emilie Aberbour avec pouvoir à M. Dominique Capelle

Etait absente : Mme Virginie Masson

Mme Anne Lebrun - Merlin a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente la convention tripartite (SMITOM-Terre de Picardie-Commune de Chaulnes) de mise en place et de suivi des sites de compostage communaux de Chaulnes au conseil municipal. Elle a pour objet d'établir les modalités de création et de suivi des sites de compostage communaux, les engagements des acteurs ainsi que leurs relations.

Monsieur le Maire demande l'autorisation pour signer cette convention (annexée à la présente délibération).

L'assemblée, unanime, après en avoir délibéré

Décide

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention tripartite de mise en place et de suivi des sites de compostage communaux de Chaulnes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance



Mme Anne Lebrun-Merlin

Le Président



Thierry Linéatte